

**Direction : Social Santé Solidarité**

**Social, Solidarité,santé**

**REF : SOCIAL2005008**

**OBJET :Convention triennale entre la ville et l'association "Seniors d'Aubervilliers" pour les années 2006, 2007 et 2008**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 Avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n°2001-495 du 6 Juin 2001,

Vu la mise à disposition par la Ville des locaux, du personnel et certains moyens matériels, ainsi que l'attribution d'une subvention annuelle aux Seniors d'Aubervilliers,

Vu le budget communal,

Considérant qu'il y a lieu de définir précisément le cadre de cette collaboration,

A l'Unanimité,

**DELIBERE :**

**Article unique :** Autorise le Maire à signer la convention triennale avec l'association Seniors d'Aubervilliers au titre des années 2006, 2007 et 2008.

Le Maire,